

TRANSVERSALITÉ ET IDENTITÉ ASSOCIATIVE

Par Jean Blairon

En 2003, le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles promulgue un nouveau décret régissant les actions d'éducation permanente ; le décret vise le *soutien à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente*.

Trois termes frappent dans ce titre.

Le terme *soutien* implique pour l'Etat de se donner une fonction de support, d'appui, de protection qui postule un respect de l'autonomie au moins relative de ce qui fait l'objet du soutien. Une connotation de niveau est souvent présente : soutenir, c'est « empêcher le niveau de baisser » (par exemple dans la fonction « soutenir l'économie du pays »).

Le terme *vie* implique à tout le moins la reconnaissance d'une dynamique, d'une prolifération, d'un mouvement, d'une création, d'un désir. Nous ne pouvons que penser à ce sujet à cette forte prise de position de Félix Guattari :

« Ce n'est pas au niveau des gestes, des équipements, des institutions, que le vrai métabolisme du désir – par exemple le désir de vivre – trouvera sa voie, mais dans un agencement des personnes, des fonctions, des rapports économiques et sociaux tourné vers une *politique d'ensemble de libération*. »

L'auteur poursuit :

« Lorsque j'ai lancé l'idée, il y a une quinzaine d'années, d'une *analyse institutionnelle* (...), je voulais marquer la nécessité d'une ouverture des problèmes de vie quotidienne dans les institutions sur toute une micro-politique, tout un militantisme de type nouveau. »¹

Quant au terme *champ* – on note que le législateur n'a pas parlé de « secteur », il convoque lui aussi un univers doté de règles propres, **non forcément valables dans d'autres**, univers qui tend vers une autonomie qu'il cherche à conquérir².

Ces trois termes dessinent donc un territoire existentiel relativement cohérent où saillent les repères d'autonomie, de prolifération, de politique d'ensemble, de libération.

Il n'est donc pas étonnant que l'exposé des motifs fasse une place à la notion de **transversalité**, qu'il définit comme la « diversification des champs d'activité des associations et des problématiques sociétales qu'elles abordent ».

1 F. Guattari, *La révolution moléculaire*, Fontenay-sous-Bois, Recherches, 1977, p. 173. Dans l'extrait ci-dessus, Guattari évoque son livre *Psychanalyse et transversalité* paru chez Maspero en 1974 et qui reprenait une série de textes publiés par lui depuis 15 ans.

2 Le terme « champ » a été théorisé par Pierre Bourdieu ; on peut penser que l'éducation permanente est un sous-champ du champ culturel.

UN PROBLÈME DE DÉFINITION

On comprend que celles et ceux qui ont porté le projet de Décret aient évoqué la logique de « diversification » si l'on pense à une vie qui entend se développer de manière créative. Notons cependant que, dès 2003, un doute est émis sur ces intentions : un collectif d'agents culturels publie par exemple un texte dans *La libre Belgique* qui critique le Décret sous cet aspect :

« L'impossible transversalité des politiques culturelles en Communauté française ne permet toujours pas de lier art et politique, par exemple, ou rend difficile l'usage d'un médium comme méthode ou technique d'expression culturelle dans le cadre d'un projet d'éducation permanente. C'est comme si l'expression, la créativité, la création même n'avaient aucun rapport avec l'esprit critique et l'émancipation. Comme si dans la vie il n'y avait pas un continuum entre ces termes. »³

Pire : le terme « transversalité » va voir son usage politique dévoyé dans des emplois à contresens. Nous avons ainsi pu entendre telle responsable politique, en 2004, s'interroger, en matière de « transversalité », sur la manière de cesser la prise en charge de jeunes qui selon elle auraient dû « relever » d'un autre secteur !

Il faut dire que la « crise » des finances publiques (entendons la croyance qu'il fallait faire subir aux services publics une cure d'amaigrissement) pouvait conduire plus d'un(e) « modernisateur(trice) » à redécouvrir les vertus du « coïtus interruptus »⁴ en recentrant les dépenses de son « secteur » sur son supposé « cœur de métier » et à s'obséder sur la question « est-ce que « je » ne paie pas pour un autre ? ». Se voyait ainsi remise au goût du jour la notion de « guichet » (soit une logique de découpe de spécialités selon le point de vue bureaucratique, découpe à laquelle le bénéficiaire doit s'adapter, même si elles n'ont pas de cohérence voire de correspondance dans sa situation réelle), notion tant critiquée par Michel Crozier, qui prônait pourtant que la modernité de l'Etat devait prendre la voie de son affaiblissement⁵.

L'usage politique du terme *transversalité* est dès lors devenu au mieux incantatoire ; le plus souvent, il a été reconfiguré dans une version bureaucratique en devenant l'équivalent du terme « intersectorialité », pour désigner l'action d'associations reconnues dans plusieurs « secteurs » ; on ne peut que noter que cet usage confond la cause et la conséquence : la « diversification » des champs d'action (cause) peut impliquer une reconnaissance dans plusieurs secteurs (conséquence), mais elle ne s'y réduit évidemment en aucune manière.

A l'heure où une évaluation du Décret visant le soutien à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente est en cours, un retour critique sur les usages sociaux du terme de *transversalité* peut paraître nécessaire dans un tel contexte.

UN RAPPEL CRITIQUE

Puisque nous sommes confrontés à des retournements des termes qui indiquaient des orientations fondatrices, retournements qui s'opèrent souvent sur fond d'amnésie institutionnelle, il n'est pas inutile de rappeler que pour l'analyse institutionnelle la transversalité pouvait être **négative** et qu'elle l'était d'ailleurs très souvent.

Par transversalité négative, on a pu entendre, notamment à la suite de René Lourau, pour le dire brièvement, le fait qu'une institution pouvait remplir une mission officieuse (qu'elle dénie), très éloignée de sa mission affichée : l'école pouvait fonctionner comme une caserne, comme l'a montré

3 <http://www.lalibre.be/archive/les-rendez-vous-manques-de-la-reforme-de-l-education-permanente-51b87cc5e4b0de6db9a843b5> (février 2003)

4 Nous prenons le terme dans son sens étymologique : « aller ensemble ».

5 M. Crozier, *Etat moderne, Etat modeste*, Paris, Fayard, 1997.

F. Oury, et préparer ainsi les générations à une obéissance bien intégrée dans une société d'ordre. L'hôpital psychiatrique, observé par E. Goffman, pouvait « adapter » le malade à une société qui ne tolère pas la différence, en détruisant l'autonomie culturelle du malade, c'est-à-dire en le transformant en déchet. C'est d'ailleurs le propre de toutes les institutions totales selon le sociologue canadien. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à quelques analyses où nous avons montré que nous avons affaire à de nouvelles formes de transversalité négative, qui adaptent cette fois les élèves ou les citoyens à une société « modernisée », où le pouvoir s'exerce en contraignant au changement permanent, à l'adoption (via la promotion des voyages, des délocalisations de l'apprentissage, par exemple pour les cadres) de normes étrangères, plus favorables à l'inégalité, à l'impermanence, au caractère inéluctable d'une mobilité et d'une mobilisation décidée de l'extérieur et imposée⁶.

Il est aussi essentiel de noter que les associations elles-mêmes sont prises dans des fonctionnements semblables en étant contraintes de passer de projet (dicté d'en haut) en projet (par ailleurs toujours évanescent), se vidant en quelque sorte de l'intérieur. Si bien que des termes que le sens commun présente comme évidents (« partenariat »⁷, « transversalité »...) recouvrent effectivement la réalité de la transversalité négative subie par les associations et, à travers elles, par les citoyens, pour produire une homogénéisation des modes de production de la société, au profit des modes de production capitalistes.

Il suffit de penser aux « innovations » pédagogiques comme « la classe-qualité », où l'enseignant est invité à se conduire ni plus ni moins comme un manager pour s'en convaincre⁸.

QUELLES TRANSVERSALITÉS « POSITIVES » ?

Pour autant, ces dangers ne doivent pas nous conduire à abandonner le terme de transversalité, qui peut nous aider à voir ce qui fait l'identité inaliénable de la dynamique associative (sa vie qui mérite respect et soutien), dans tous les champs où elle se déploie.

L'observation des pratiques créatrices « transversales » nous montre que celles-ci peuvent correspondre à au moins quatre formes.

L'INTERSECTION IMPROBABLE

Certaines associations ont pu faire le constat de rejets en cascade qui pouvaient frapper tels individus ou groupes d'individus : pas assez ceci ou trop cela, ils sont vite décrits comme « incasables » parce que les cases bureaucratiques étanches en place ne sont pas capables de s'adapter à leur situation, leur demande ou leurs difficultés. Ces individus ou groupes d'individus se font dès lors souvent « éjecter » à répétition. Le constat n'est pas nouveau, malheureusement. Fernand Deligny le faisait déjà en 1950 :

« Autour de 1950 eut lieu une tentative de prise en charge « en cure libre » d'adolescents caractériels, délinquants et psychotiques et qui ne semblaient pas pouvoir s'améliorer par un « placement » où que ce soit, y compris en Service psychiatrique »⁹

L'action transversale consiste alors à inventer une intersection entre plusieurs approches, dont aucune n'est entièrement adoptée et dont chacune est croisée avec les autres.

6 Cf. J. Blairon, « Une nouvelle transversalité négative dans l'école « modernisée » », in www.intermag.be/406 et « Sens et enjeu de la mixité dans l'institution scolaire », in www.intermag.be/442, 2013.

7 Cf. J. Blairon, « Partenariats et transversalité, le danger des fausses évidences » in *L'antré Toise*, n°110 oct-nov-déc 2013, pp. 22-25.

8 Voir J. Fastrès, « « Modernisation » de l'école et transversalité », in www.intermag.be/555, 2016.

9 F. Deligny, « La Grande cordée », article paru dans la revue *Partisans* en 1967 et repris dans *Les vagabonds efficaces et autres récits*, Paris, Maspero, 1981, p. 153.

La « cure libre » évoquée par Deligny est en fait située au croisement d'une logique que nous appellerions aujourd'hui « jeunesse » avec une logique que nous décririons comme « d'insertion socio-professionnelle », tout autant que d'« aide à la jeunesse ». Il s'agissait en fait de séjours d'essai, construits autour d'auberges de jeunesse, où pouvait s'expérimenter une « activité » qui permettait au jeune en difficulté de se vivre et de se trouver comme étant en devenir (et non contraint à reproduire une relation d'éjection).

Le schème transversal est ici : « ni tout à fait cela ni tout à fait cela, mais le croisement d'une partie de ceci avec une autre partie de ceci ».

Chez nous, c'est aujourd'hui à l'exemple des projets « Solidar-cité » que nous pouvons penser¹⁰.

LA GREFFE IMPRÉVUE

Une autre forme est d'accepter que vienne se greffer une action inattendue sur un territoire institutionnel.

Guattari en donne lui-même un exemple à propos de l'hôpital psychiatrique de La Borde où il travaillait.

Un cuisinier ivoirien qui travaille à l'hôpital décide de rentrer dans son pays. Une association est créée pour faciliter ce retour ; elle se greffe sur l'institution. Elle envoie des malades en Afrique, combat les préjugés culturels toujours présents quoi qu'on en dise, permet de déplacer/transformer/développer le credo institutionnel de l'hôpital :

« Le mot d'ordre proposé était qu'avant d'entreprendre quelque cure individuelle que ce soit il fallait « soigner le quartier ». La création de clubs thérapeutiques intra-hospitaliers faisait des malades des partenaires de plein droit, changeait le vécu hiérarchique, bouleversait les idées reçues. »

On imagine que faire du territoire africain un nouveau territoire thérapeutique n'est pas resté sans conséquences sur l'institution.

Cette forme peut être représentée chez nous, pour ne citer qu'un exemple, par une association comme Racynes, qui a accepté que se greffe sur son action de ferme d'animation et de lutte pour le développement durable, une activité d'hébergement puis de développement de logement pour des jeunes en grande difficulté.

LE DÉPORT CONSÉQUENT

Cette forme de transversalité conduit une association qui s'est faite dans un champ à se rendre active dans un autre, pour y faire vivre les mêmes logiques d'action ; le principe sous-jacent est alors qu'on ne peut réussir à continuer à faire ce que l'on a voulu faire qu'en le faisant aussi dans un autre champ vers lequel on se déporte, sans abandonner pour autant le premier. La question qui se pose dans un tel contexte, pour éviter une dilution ou une déperdition, est bien de savoir si, en faisant plus, on fait mieux et si on reste ainsi « authentiques et vivants ».

Nous avons essayé d'exposer cette logique dans l'analyse dont ce texte est complémentaire¹¹.

LA CONNEXION À DES ACTEURS DIFFÉRENTS, VOIRE DIVERGENTS

En reprenant ces termes des sociologues Callon et Latour, nous voulons évoquer une quatrième forme de transversalité, celle qui concerne les tentatives de « réunion » d'acteurs ou d'organisations qui, normalement, ne se rencontrent pas et n'agissent pas ensemble. Félix Guattari le définissait très simplement pour lui-même en ces termes :

10 J. Fastrès et J. Blairon, « Evaluer l'innovation, l'hybridation et la transversalité : le cas de Solidarcité », in www.intermag.be/106, 2008.

11 Cf. J. Blairon, « La situation des « associations polysubventionnées » : pour une analyse critique » in www.intermag.be/608, 2017.

« Toute une conception de la culture, et pas seulement de la culture bourgeoise, implique d'assumer une forme de castration à l'égard des rêves fous de l'enfance et de l'adolescence, et d'accepter de se limiter à un champ de compétences pour le développer au maximum. Je comprends tout ça très bien ; mais ce n'est pas pour moi. A tel point que j'en suis venu à me définir comme le spécialiste, suivant un terme que j'ai forgé, de la transversalité, c'est-à-dire des éléments inconscients qui travaillent secrètement des spécialités quelquefois très hétérogènes. »

Il l'illustre comme suit :

« Il y a en France 10 à 12 % de gens (...) qui aspirent à instaurer un autre mode de démocratie locale, un autre mode de concertation, un autre mode d'articulation entre la vie quotidienne, les problèmes syndicaux, les problèmes du tiers monde, les problèmes de l'environnement et, enfin, qui voudraient qu'on arrive à dégager de grandes perspectives pour transformer la planète... »¹²

Aujourd'hui, on trouve par exemple des développements de cette forme de transversalité dans les expérimentations menées par une série de « plates-formes » où l'hétérogénéité sociale et la diversité des ancrages peut être très grande.¹³

DES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

Nous trouvons donc quatre « formes » de transversalité (sans que nous prétendions ici à l'exhaustivité) : celle-ci peut être obtenue par intersection, par greffe, par déport et réplique, par connexion d'éléments hétérogènes.

Il nous paraissait important de témoigner de cette diversité, à la fois pour montrer l'extension de cette logique, mais aussi toute sa force potentielle si on perçoit toutefois l'unité virtuelle de ces expérimentations.

Ces quatre formes possèdent en effet des composantes semblables. Nous voudrions insister ici sur quatre d'entre elles.

INNOVATION ET TRANSVERSALITÉ

Les deux termes sont dans une relation de causalité réciproque : c'est parce qu'il faut innover qu'on a recours à une forme de transversalité ; cette forme impose en cascade une série de transformations créatives qui peuvent être très profondes, y compris à propos des individus et des groupes, qui se laissent « embarquer » dans des « devenir » dont l'issue peut être incertaine.

DESTINATAIRES ET DESTINATEURS

Une deuxième caractéristique repérable est que les destinataires de l'action associative (jeunes en difficulté, personnes en butte à des processus de désaffiliation, malades, citoyens tentés par le repli ou le retrait...) deviennent les destinataires des transformations requises en termes de transversalité. Il ne semble pas y avoir de transversalité possible dans le respect des hiérarchies en place. Les destinataires de l'action associative sont considérés comme des « partenaires de plein droit ».

UNE FORTE PRISE DE RISQUE

L'innovation par transversalité correspond pour l'association à une prise de risque à plusieurs niveaux : sortir du cadre, produire de l'incompréhension si ce n'est de la suspicion, subir des rétorsions, se

12 F. Guattari, 1980-1985 *Les années d'hiver*, Paris, Bernard Barrault, 1986, pp. 100 et 92.

13 Christine Mahy et moi-même avons essayé d'interroger le sens de ces essais de rencontre, notamment dans « Manifestations et manifestation du sens » (in www.intermag.be/574) et « Vers un front social beaucoup plus large ? » (in www.intermag.be/482).

confronter à l'incertitude, investir sans aucune garantie...

On ne peut évidemment espérer rompre le cycle de la reproduction, notamment pour des bénéficiaires victimes de domination, sans bousculer l'état des choses.

UNE HOMOLOGIE PARTICULIÈRE

S'engager dans une transformation sociale et culturelle, agir pour changer une situation n'est pas non plus sans conséquence sur l'organisation interne de l'association qui se donne une telle visée : il ne peut y avoir de trop grand écart entre les relations sociales et culturelles qu'on promeut et celles qu'on pratique en les promouvant...C'est évidemment une autre contrainte forte que s'imposent ceux qui tentent de faire vivre une forme de transversalité.

UNE QUADRUPLE LUTTE COGNITIVE

Ce passage en revue des pratiques effectives de transversalité montre, nous l'espérons, leur diversité et leur force potentielle.

Pour autant, elles doivent s'affronter à quatre luttes politiques et cognitives (on se souvient que Pierre Bourdieu identifiait la lutte politique à une lutte de concepts, à une lutte de légitimité pour dire le sens du monde social).

D'abord, ceux qui pratiquent une transversalité effective doivent s'opposer au dévoiement du terme et à son retournement : nous avons vu que la logique capitaliste pouvait se saisir des termes « partenariat », « création », « projet » pour étendre sa domination.

Ensuite, une lutte doit être menée contre les piliers du cadre conceptuel bureaucratique, qui n'est pas favorable à l'innovation : missions considérées comme uniquement normatives, approches sectorielle dominante, suspicion par rapport à ce qui s'en écarte, etc.

En troisième lieu, les agents de transversalité effective doivent supporter une asymétrie criante : quand le monde économique voit son salut dans l'innovation et est soutenu par l'Etat en ce sens, l'impression qu'elle est suspectée ou combattue en ce qui concerne les associations est assez pénible à vivre.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer non plus les résistances internes, qui peuvent s'exprimer par le rejet de tout ce qui est collectif, par exemple ou par tout ce qui conduit à envisager l'appartenance de manière dualiste et fermée.

Les obstacles sont donc nombreux, mais un soutien à la transversalité est absolument nécessaire si l'on veut effectivement que la vie associative se développe et, avec elle, de nouveaux espaces de liberté et d'égalité.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Transversalité et identité associative », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, septembre 2017, URL : www.intermag.be/609.